Le confinement accentue les inégalités pour les élèves UPE2A
Pour une prolongation de leur année d'enseignement de FLS
Annulation de la commission de maintien

Cette année scolaire 2019-2020 ne peut être considérée comme une année à part entière, compte tenu des mois de confinement et des conséquences de l'impossibilité d'assurer la "continuité pédagogique" pour de nombreux élèves UPE2A qui subissent la fracture numérique et pour lesquels les adaptations pédagogiques ne sont plus assurées dans les disciplines où ils étaient en inclusion. Actuellement, la commission de maintien exceptionnel des élèves allophones en UPE2A est prévue le 18 mai 2020. Le confinement a débuté le 16 mars 2020, avec pour conséquences une double rupture pédagogique :

1) la fracture numérique : de nombreuses familles et des mineurs isolés n'ont pas d'ordinateurs et/ou de connexion internet (et il est impossible de suivre un cours sur un téléphone portable)

2) les adaptations pédagogiques ne sont plus assurées dans les disciplines d'inclusion.

Les élèves auront donc eu 8 semaines de confinement (sur la base d'un retour le 11 mai 2020) soit un déficit de 130 heures de FLS dans le second degré, bien plus dans le 1er degré et durant lesquelles, dans de nombreux mails, les professeurs d'UPE2A ont fait part au CASNAV de leurs difficultés d'assurer un suivi et donc la continuité pédagogique.

Enfin, la note technique départementale précise que "tout élève inscrit en UPE2A ordinaire avant le 1er novembre 2019 est considéré comme ayant bénéficié d'une année complète". Or, les élèves arrivés avant le 1er novembre 2019 n'auront pas eu une année scolaire complète, tout comme ceux arrivés après le 1er novembre 2019. Il faut souligner que tout élève arrivé le 1er octobre, par exemple, a déjà perdu 3 semaines de cours en classe « ordinaire » et environ 36 heures de FLS. Dans le 1er degré le nombre d'heures perdues est plus élevé.

Dans le souci de respecter des valeurs d'égalité et de justice sociale et pour que l'école remplisse toutes ses missions, la commission de maintien doit être annulée. Le CASNAV et la DSDEN doivent prendre les dispositions nécessaires afin que les élèves d'UPE2A puissent avoir leur année complète d'enseignement de FLS, en bénéficiant d'un temps de cours de FLS égal à la durée du confinement, et ce pour éviter les conséquences désastreuses sur leur parcours scolaire. Cette année, tout particulièrement, le CASNAV et la DVE doivent faire preuve de souplesse, faire confiance aux enseignant.e.s dont ils ont unanimement reconnu l'expertise et l'investissement, et accorder ces prolongations.